

VCM H= 11319

Université  
de Paris  
XVIII<sup>e</sup> siècle.

Collège  
Louis le Grand  
1763 à 1770.

---

# RE P O N S E

## D U P R O V I N C I A L.

**I**l paroît, Monsieur, que le Public n'a rien perdu pour attendre, puisqu'un Arrêt plein d'équité lui assure la possession d'un bien dont on vouloit injustement le dépouiller. Mais de quels sentimens de reconnoissance doit-il être pénétré, en voyant combien ses intérêts sont chers à des Magistrats sages, éclairés & attentifs à lui conserver les établissemens destinés à son utilité. Qu'il doit se féliciter d'avoir trouvé dans Monsieur l'Avocat Général un zélé défenseur ! Tous ceux qui arrivent ici publient, ainsi que vous me l'assurez, que cet éloquent Magistrat s'est surpassé lui-même en cette occasion. Ce digne héritier des talens, ainsi que des vertus de son illustre pere, pour prix de ses glorieux travaux, aura donc la satisfaction de voir s'achever un ouvrage dont ce grand Magistrat avoit formé le plan il y a plusieurs années. Armé du flambeau de la vérité, il a dissipé toutes les ombres qu'une chicane des plus subtiles & des plus rafinées s'étoit efforcée de jeter sur une cause témérairement entreprise, opiniâtrement soutenue, & manifestement injuste. Je souscris volontiers aux éloges que vous donnez à son Antagoniste ; puisse-t-il faire revivre parmi nous les l'Averdys, les Normands, les Aubrys, les Cochins ; mais je doute que ces oracles du Barreau, & qui aimoient sincèrement leur patrie, se fussent jamais déclarés les adversaires du Public. Jamais dans les ames bien nées la gloire qu'on peut acquérir par les talens de l'esprit ne prévaudra sur celle qu'on se procure par les vertus du cœur. Si jadis Cicéron entreprit d'abolir la loi agraire, & de briser cette Idole de la multitude, c'étoit l'amour du bien public qui l'animoit ; c'étoit le zèle éclairé qui combattoit contre le zèle aveugle : mais ici c'est la cupidité qui s'éleve audacieusement contre la Patrie, qui veut lui arracher des mains un bien qui lui est précieux, & qui s'oppose à l'un des établissemens les plus avantageux qu'on puisse imaginer pour la Nation. Je crains donc bien qu'un secret retour de tendresse pour ses anciens Confreres n'ait déterminé votre jeune Avocat à prêter son éloquence à une si mauvaise cause. Pensoit-il détruire avec des sophismes les moyens victorieux employés par M. l'Avocat Général ? A quoi bon nous dire que Guillaume Duprat savoit certainement que les Loyolistes ne pouvoient avoir des Ecoles publiques ? Et quand en étoit il certain ? dans le tems même qu'il leur faisoit bâtir dans son Diocèse deux Colléges pour y enseigner. Pourquoi ne pas avouer que l'intention de ce Prélat, trop entousiasmé de ces nouveaux venus, étoit que dans Paris ils élevassent Autel contre Autel ? Les Loix de l'Institut, celles même du Royaume ne leur interdisoient point l'enseignement ; le seul obstacle à vaincre c'étoit le

2

privilege exclusif de l'Université. Mais ils prévoyoient que le Cardinal de Lorraine par son crédit, leurs Partisans par leurs sollicitations, eux-mêmes par leur adresse & leur patelinage viendroient à bout de franchir cette barrière. De bonne foi, ne l'ont-ils pas effectivement franchie? En 1618 le Roi ne leur a-t-il pas donné la liberté de faire des leçons publiques? En 1682 Louis XIV n'a-t-il pas déclaré par des Lettres-Patentes que leur Maison étoit de fondation Royale? Ce fut apparemment dans ce tems-là qu'ils supprimèrent cette donation dont on parle tant, & qu'on ne montre point. Fiers d'avoir obtenu une grace qu'ils sollicitoient depuis longtems, & glorieux d'avoir un grand Roi pour Protecteur, ils ont rougi d'avoir un simple Prélat pour Fondateur; car ces Messieurs ne se piquoient pas d'immortaliser leur reconnaissance.

Voilà donc la Maison de S. Jacques bien duement déclarée Collège. On fait avec quelle emphase ils répertoient sans cesse notre Collège de Louis le Grand. On ignore encore moins quels ressorts ils faisoient jouer pour y attirer un grand nombre de Pensionnaires. Tous les parens qui n'y envoyoient pas leurs enfans étoient réputés ennemis de la Société. Cependant, au dire de l'Avocat, ce n'étoit pas un Collège. Qu'étoit-ce donc, à son avis? Etoit-ce une Académie de danses & de déclamations puériles? Etoit-ce une Ecole de Petits-Maîtres? Car si l'on en croit leur Apologiste, ces Saints Religieux avoient l'art de former aux grands airs & aux belles manières. Répandus dans le monde, ils en ont pris les mœurs, dit un de nos Poètes; aussi appliquoient-ils tous leurs soins à donner ces importantes leçons dont notre jeune Noblesse n'a que trop bien su profiter. L'appellerons nous une Fabrique d'écrits tantôt sédirieux, tantôt ridiculement pieux, dans lesquels on travestissoit en Romans les Livres Saints? Peut-être éroit-ce un Bureau d'espionage, où Grands & Petits étoient tour à tour blasénonés de toute façon; car la Résidence de Pontoise n'étoit pas le seul Atelier où l'on fit des portraits pour sa Majesté Jésuitique. Chaque Maison avoit son Zeuxis ou son Appelles, dont l'intérêt conduisoit le Pinceau.

Pourquoi, je vous prie, falloit-il qu'un Religieux étranger fut exactement informé des mœurs, du caractère, des talents, des facultés de chaque Citoyen? Sinon, parcequ'il étoit important à la Société qu'il n'y eût en place que des ames foibles & pusillanimes qui se prêtent aisément à la séduction. On vantoit leur inérité auprès des Grands, tandis qu'on leur rendoit suspects ces hommes d'un esprit ferme, inébranlable, & qui ne se laissent point facilement dominer. A les entendre c'étoient des Impies, & Jansénistes, qui pis est; car nous pouvons bien appliquer au Général ce que Boileau disoit de Cotin:

Qui n'aime point Ricci n'estime point son Roi,  
Et n'a, selon Ricci, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Vous regrettiez beaucoup qu'on n'ait pas mis la main sur leurs papiers. Il est vrai que le bras qui les a foudroyés a été trop longtems suspendu sur leur tête, & qu'ils ont eu le loisir de bruler tout ce qui pouvoit leur nuire, & déceler leur manege aux yeux du Public. Mais est-ce un si grand mal?

Rappellez-vous la belle action de Pompée, qui ayant en main la liste de tous les Partisans de Sertorius, eut la générosité de la bruler, sans vouloir jeter les yeux dessus. Croyez-moi, il n'est pas toujours bon de tout savoir, & il y a bien des choses qu'il est avantageux d'ignorer. Il paroît qu'on en découvre assez pour désabuser les personnes prévenues en leur faveur, & qui s'imaginoient qu'ils étoient uniquement occupés à procurer la plus grande gloire de Dieu; car c'étoit-là leur cri de guerre. Peut-être ces personnes feront-elles un jour comme les autres, & prendront acte de ce que dit leur Panégyriste, qu'il est juste de proscrire tout Corps dont l'esprit seroit un esprit de faction prêt à troubler l'Etat, un esprit d'indépendance prêt à ébranler le Trône. D'un stile vif, brillant, rapide & tranchant, il s'efforce de prouver que l'Institut ne commandoit, ni n'autorisoit de pareilles entreprises. Je voudrois pouvoir le croire; mais quelles sont les personnes instruites auxquelles il prétend en imposer. Quoi qu'il en soit, pourquoi ne réfute-t-il pas par de solides preuves tant de faits, qui montrent évidemment que ses Confrères se sont rendus coupables d'une infinité d'attentats, qui ont attiré sur eux la vengeance divine & humaine. Après tout, lui étoit-il possible d'abattre d'un coup de plume tous ces monumens de leur fureur, élevés dans presque tous les climats, à la Chine, au Paraguay, en Angleterre, en Portugal & en Canada, où, plus d'une fois, ils ont fait soulever les Sauvages, parceque certains Commandants s'avissoient de vouloir troubler leur commerce. Mais sans nous amuser à parcourir l'Univers, renfermons-nous dans notre France, & voyons comment ils ont signalé leur entrée dans ce Royaume. Peut-on nier qu'ils n'aient été les boute-feux de la Ligue? Ne les vit-on pas souffler partout le feu de la guerre, & l'esprit de fanatisme dont ils étoient animés? Quels flots de sang n'ont-ils pas fait répandre, & du sang le plus précieux! C'est bien alors que nos peres, dans l'excès de leur douleur pouvoient s'écrier,

Pag. 24

O toi Soleil! ô toi qui rends le jour au monde!  
Que ne l'as-tu laissé dans une nuit profonde!  
A de si noirs forfaits prêtes-tu tes rayons,  
Et peux-tu, sans horreur, voir ce que nous voyons.

Mais peut-être qu'après leur retour, instruits par leur disgrâce, ils n'ont point été persécuteurs. Je vous le demande? Le nombre de ceux qu'ils ont fait périr dans les cachots ou dans l'exil est innombrable. Le calcul des Lettres de cachet, surprises à la religion du Prince, en est une preuve non équivoque. Les papiers que vous m'annoncez avoir été trouvés, touchant la destruction de Port-Royal des Champs, serviront de conviction aux plus incrédules. Sans doute, il falloit bien que tous ces gens fussent coupables, puisqu'ils avoient l'impudence de fronder le Molinisme, de blâmer la morale commode & versatile de la Société. Pourquoi aussi refussoient-ils de flétrir le genoux devant l'Idole? Quelle extravagance de s'en tenir à la doctrine des Saints Peres, & surtout de Saint Augustin!

Qu'on vienne après cela nous vanter la douceur & la charité de ces dévots personnages qui ne connoissoient pas le plaisir de la vengeance!

A ij

4  
j'aimerois presque autant qu'on louât leur humilité, quoiqu'on ne les soupçonne point de la porter à l'excès, & qu'ils passent volontiers condamnation sur cet article. Croyez en leur Général. Un Etranger lui ayant été rendre visite, il fut frappé de la simplicité qui regnoit dans son appartement : tout y respiroit la piété & la modestie. Cet Etranger étoit dans l'extase, lorsque sa Révérence lui dit ingénuelement, convenez qu'il est beau du fond d'une pareille cellule de donner le branle à l'Univers. Quelle humilité ! encore passe si l'on entreprenoit de vanter leur désintéressement & leur mépris pour les richesses, je serois le premier à y applaudir ; car je vous avouerai franchement que j'ai été fort long-tems persuadé qu'ils étoient aussi dénués des biens de la fortune, que riches en science & en vertu. L'infidélité du Frere la Vallette ne m'avoit pas entierement désabusé. Je disois, avec leur Apologiste, que c'étoit un phénomene qu'un Jésuite commerçant ; que Frere la Vallette étoit un pervers, aveuglé par la cupidité, obsédé par le démon de l'argent, trafiquant pour son compte & contre les ordres de ses Supérieurs. L'aventure du Frere Lavaur me fait changer de langage. Plus de huit cens mille livres, fruits de ses saints travaux ! Qui ne voudroit être Missionnaire à ce prix ? La Fontaine avoit raison de dire,

Dieu prodigue ses biens

A ceux qui font vœu d'être siens.

Voilà une fâcheuse découverte pour la Société, qui triomphoit de ce qu'on ne pouvoit lui reprocher qu'un seul prévaricateur, & qui se promettoit de vomir de son sein ce nouveau Lysandre, qui vouloit introduire l'amour de l'or dans la vertueuse Sparte.

Ce contre-tems la déconcerte, la couvre de confusion & la réduit au silence, tandis qu'il porte la joie dans le cœur de ses Créanciers. Cette nouvelle, qui étoit parvenue en ce pays-ci avant votre Lettre, m'avoit fort réjoui. En l'apprenant, je m'écriai, ces pauvres gens ne perdront donc pas tout ? car leur sort me paroifsoit affreux. Pour les consoler & réveiller leur espérance, j'aurois voulu pouvoir les transporter sur une haute montagne, d'où l'on put découvrir la terre entière, ainsi qu'autrefois Mercure transporta le Nocher des sombres bords ; & les invitant à jeter de là leurs regards de tout côté, il n'y a point de contrée, leur aurois-je dit, où leur Monarque n'ait de vastes & riches possessions : vous savez qu'il est en état de soudoyer des armées, & de prodiguer des sommes immenses pour former des conjurations contre les têtes couronnées : vous voyez qu'il y a là de quoi vous satisfaire : prenez patience, il est sans doute trop judicieux & trop équitable pour permettre que vous souffriez le moindre tort.

Vous riez de mon imagination, & vous croyez ma compassion fort mal placée ; mais songez, je vous prie, qu'elle n'étoit que conditionnelle, parceque je les croyois Créanciers de bonne foi. Votre Lettre m'a désabusé : surpris que des Religieux bien rentés & qui jouissoient, outre cela, de plus de sept cens mille livres de revenus en Bénéfices Ecclésiastiques ; qui en 1761 déclaroient ne devoir que trois millions, se trouvent aujourd'hui endettés de plus de dix, vous vous écriez : il est bien visible que ces subtils Escamoteurs, après avoir distract leur argent & les papiers uti-

les , prévoyant l'orage qui les menaçoit , se sont dit à eux-mêmes , nous n'emporterons pas avec nous l'affection des François , emportons les biens que leur pieuse imbécillité nous a libéralement prodigués ; ils auront besoin des Colléges , qu'ils les achetent ; faisons paroître une nuée de Créanciers , dont les clamours & les gémissements feints en imposeront aux sots ; par-là nous serons en état de nous passer des secours que la bienveillance des Magistrats nous offroit : nous braverons impunément leur autorité , & nous ne prêterons point le Serment de fidélité qu'on exige de nous. Tous ces Créanciers sont nos affiliés , tous sont engagés par serment à notre Général , & , pour plus grande précaution , tirs d'eux des contre-lettres. En vérité , vous êtes plus clairvoyant que moi ; & je ne suis plus surpris que leur apologiste annonce , que dans ces coffres forts on ne trouvera plus que de vieux parchemins que les vers ont épargnés. Quoi ! vous ne ferez pas grace , même aux Lioncy , qui ont été l'occasion de la ruine de la Société ? Non , direz vous , la vertu malheureuse mérite toute notre pitié , mais nous ne la devons pas aux coupables. Dieu a souvent , par les mains de ses ennemis , opéré ses plus grandes merveilles. Quoiqu'ils aient servi d'instrument à la Providence , les Lioncy ne sont pas innocens pour cela , puisqu'ils ont contribué avec leur correspondans , à ruiner ces pauvres Habitans de la Martinique. Voilà une banqueroute , ou jamais il n'en fut. Concevez-vous , Monsieur , comment ont pu s'endetter si considérablement des hommes sobres dans leur repas , modestes dans leurs habits , simples dans leurs appartemens ; eux qui ne se sont établis nulle part qu'après avoir transigé avec les Villes , & en avoir exigé plus que suffisamment pour subvenir à tous les besoins des sujets , qu'ils se proposoient d'employer ; eux qui n'ont jamais entrepris d'Edifices qu'aux dépens des Villes & des Provinces , ainsi qu'il paroît par les comptes rendus ; car jamais contens de ce qu'ils possédoient , ils cherchoient toujours à envahir , sous différens prétextes , étant de ces gens dont parle La Fontaine ,

Laissez leur prendre un pied chez vous ,

Ils en auront bientôt pris quatre.

Que ces agrandissemens ne se soient pas faits de leurs deniers , c'est de quoi les Registres des Villes font foi. Leur pauvreté étoit un titre pour tout demander , & leur crédit leur faisoit tout obtenir. D'ailleurs ne possédoient-ils pas l'art merveilleux d'amorcer les gens ? Qui mieux qu'eux savoit *in escare homines* , comme le disoient les Habitans de Clermont ? Combien de fois les Tribunaux ont-ils rétenti des plaintes des légitimes héritiers à qui ils avoient enlevé de riches successions ? concevez-vous que des gens en apparence si jaloux de leur réputation , & qui prétendent que leur absence est une perte irréparable , se déclarent d'infâmes banquerouliers ? mais peut-être devons-nous leur savoir gré de leur modération ? les services qu'ils nous ont rendus pouvoient-ils être trop payés ? qu'ils ne les aient taxés qu'à dix millions , quelle générosité ! Quels sont ces services importans ? je l'ignore. J'ai souvent oui dire qu'ils avoient nui à la Religion plus qu'ils ne l'avoient servie , & que leur système de pure nature avoient fort celui que certains beaux esprits veulent mettre à la mode. J'ai vu décrier leur morale. L'Auteur ingénieux qui l'a si finement frondée , &

7

narque, & la bienfaisance des Magistrats. Mais ce n'est pas à prodiguer l'encens qu'elle doit borner sa reconnaissance : veut-elle se montrer digne de mériter les graces de son Roi, la confiance des Magistrats, l'estime de tous les honnêtes gens ; qu'elle redouble d'ardeur & de zèle pour le bien public ; qu'épris d'une noble émulation, tous ses Membres travaillent à se distinguer par leurs talens. Le travail pourroit-il rebuter des hommes convaincus que d'une bonne éducation dépend le bonheur public.

Si l'établissement dont vous me parlez dans votre première lettre a son exécution, comme je n'en doute pas, j'envisage avec plaisir tout le bien qui doit en résulter. Quelle ressource pour nos Provinces ! Nous n'aurons plus la douleur de confier nos enfans à des Maîtres sans expérience. Je plaignois notre Jeunesse, en voyant arriver tous les ans de jeunes Jouvenceaux, qui avoient oublié le peu qu'ils avoient pu apprendre pendant les deux ans qu'ils avoient employés à se faconner au joug de la Société ; qui tout pleins du fanatisme que leur avoient inspiré les vies de Girard, Guignard & Malagrida, ces Saints de nouvelle fabrique, n'ayant pour tout mérite que la morgue jésuitique, la tête affublée d'un bonnet, le bras armé d'une férule, venoient enseigner un art qu'ils ignoroient parfaitement. Ils auroient pu commencer, dit un grave Magistrat, à devenir Maîtres, lorsqu'ils cessoient de l'être. Si la Société formoit ses sujets pour elle, l'Université doit les former pour le Public. Elle y réussira, surtout si elle fait revivre, selon l'ancien usage, la licence ès Arts. On conçoit aisément qu'exrcés par de fréquentes disputes sur toutes les parties des sciences qui regardent l'Eloquence, la Poésie, la Philosophie, ses Eleves auront toute la capacité qu'on peut désirer dans un Professeur. Formés d'ailleurs dans le Collège commun, à la discipline, aux bonnes mœurs, à une saine doctrine, & aux maximes du Royaume, ils feront des Maîtres & Chrétiens, & François. Ce seront comme autant de rejettons qui, conservant la sève de la mere souche qui les aura nourris, porteront dans tous les lieux où ils feront transplantés des fruits délicieux. Puisse notre Jeunesse en gouter bientôt les douceurs ! Puisse notre Sénat se hâter de procurer à la France un avantage si précieux ! Puisse ce bien, être à jamais durable !

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous remercier de votre attention à m'envoyer tout ce qui paroît de nouveau sur cette importante affaire. Je vous prie de continuer à m'obliger, & de me croire très-sincèrement, &c.

*A Auxerre ce 10 Août 1763.*

## Geographia et Historia